

*Questions orales*

[Français]

## LA PROPAGANDE POLITIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, je veux bien répéter ma question au ministre qui a la responsabilité pour le gouvernement.

Ce sont les partis politiques qui sont responsables pour leur propagande. Pourquoi le parti conservateur ne paie-t-il pas pour cette propagande?

[Traduction]

**L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, c'est la même question; la seule différence c'est que, cette fois, elle a été posée en français. Je peux seulement répéter que vous ne pouvez pas gagner sur les deux tableaux. Ces renseignements ont été communiqués à tous les députés et tous les sénateurs pour mieux les informer et les aider à dialoguer avec le public. C'est ainsi que doit fonctionner le gouvernement. C'est ce que nous faisons. N'allez pas vous plaindre que nous ne vous fournissons pas de renseignements.

## LE CONTENU DE LA TROUSSE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, les seuls à faire cette propagande sont le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre lui-même et, croyez-le ou non, le Président Reagan. Il n'y a pas un seul représentant de l'opposition ni un seul premier ministre provincial. Le ministre va-t-il nous communiquer les études qui nous permettraient de débattre de la question en toute connaissance de cause ou des documents qui ne soient pas de la propagande? Voilà ce que nous voulons.

**L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, inutile de dire que j'ai longuement examiné ces documents avant leur diffusion et que je les ai trouvés excellents. C'est-là une très bonne source d'information, parfaitement objective. Je suis sûr qu'elle vous aidera à participer à ce débat.

\* \* \*

## L'ADMINISTRATION

## LE MINISTRE DE L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE—LES DIRECTIONS SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Dans une lettre en date du 9 septembre dernier, le premier ministre a déclaré qu'il tenait à ce que tous les députés comprennent clairement qu'ils sont individuellement tenus d'éviter les conflits d'intérêts, y compris ceux pouvant découler des activités de leur conjoint. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a informé sa femme de cette règle et, le cas échéant, pourquoi celle-ci a-t-elle été enfreinte?

● (1425)

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président . . .

**Mme Copps:** Laissez-le répondre. Nous voulons que le ministre réponde.

**M. Nielsen:** . . . la question soulevée par le député est du ressort du premier ministre et, par voie de délégation, du mien. Je répète au député la réponse que je fournis systématiquement à d'autres députés depuis trois jours. S'il veut accuser un ministre de la Couronne d'avoir agi de façon malhonnête ou criminelle, libre à lui . . .

**M. Gauthier:** C'est une simple question. Répondez-y et rasseyez-vous.

**M. Nielsen:** . . . Il existe à cette fin des procédures et des mécanismes et si le député n'est pas au courant de leur existence, je suis persuadé que ses recherchistes l'aideront à les découvrir.

**M. Boudria:** Monsieur le Président, j'ai posé ma question au ministre de l'Expansion industrielle régionale, et non pas au ministre du camouflage à la Chambre.

Des voix: Règlement!

M. McDermid: Question suivante.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Si le député a une question, il est prié de la poser immédiatement.

[Français]

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, j'aimerais demander au vice-premier ministre comment il peut continuer de protéger si aveuglément un ministre qui a brisé les directives de son propre premier ministre, lesquelles j'ai en main? Comment peut-il tolérer ce genre d'ingérence?

[Traduction]

**L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, je le répète depuis trois jours, il est du devoir du premier ministre de veiller à ce que soit observé le Code d'éthique régissant l'activité des représentants du gouvernement. J'ai moi-même vérifié, par le biais des fonctionnaires compétents, que ces règles avaient été effectivement observées, et j'ai fait part au premier ministre de mes constatations.

Le député a le loisir de ne pas le croire. C'est son choix. Il a également à sa disposition des procédures et des mécanismes auxquels il peut recourir s'il a le courage de porter des accusations précises d'activité criminelle ou de comportement malhonnête contre un ministre de la Couronne.